



egovernment
schweiz · suisse · svizzera

Plan stratégique 2016 – 2019

Adopté par le comité de pilotage le
27.01.2016

Inhalt

1	Introduction.....	3
1.1	Éléments du plan stratégique.....	3
1.1.1	Objectifs opérationnels.....	3
1.1.2	Mesures et critères de mesure.....	3
1.1.3	Projets stratégiques.....	3
1.1.4	Prestations stratégiques.....	3
1.1.5	Innovations.....	4
1.2	Mise en œuvre du plan stratégique.....	4
1.2.1	Organisations responsables de projets et de prestations.....	4
1.2.2	Planification continue et budgétisation.....	4
1.2.3	Processus d'élaboration et de mise en œuvre.....	5
1.3	Elaboration du présent plan stratégique.....	6
2	Plan stratégique 2016-2019.....	7
2.1	Stratégie au niveau opérationnel.....	7
2.2	Objectifs opérationnels.....	9
2.3	Projets stratégiques (ProS).....	13
2.3.1	ProS1 Fédération suisse d'identités (FSI).....	13
2.3.2	ProS2 Mise en place d'un guichet unique pour les entreprises.....	14
2.3.3	ProS3 Création d'une identité électronique (e-ID) valable en Suisse et à l'étranger.....	15
2.3.4	ProS4 Validation des documents électroniques.....	16
2.3.5	ProS5 Mise en place d'e-Opérations Suisse.....	17
2.3.6	ProS6 E-Déménagement Suisse.....	18
2.3.7	ProS7 Vote électronique.....	19
2.3.8	ProS8 E-TVA.....	20
2.4	Prestations stratégiques (PreS).....	21
2.4.1	PreS1 Accès de la population aux prestations électroniques des autorités.....	21
2.4.2	PreS2 Normalisation.....	22
2.4.3	PreS3 Coordination technique entre les collectivités publiques.....	23
2.5	Innovations.....	24
2.6	Vue d'ensemble du budget 2016-2019.....	25

1 Introduction

Le plan stratégique est l'instrument de mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration de la Confédération, des cantons et des communes. Il répertorie les objectifs opérationnels nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques.

Le présent projet de plan stratégique couvre les années 2016 à 2019. Il a été soumis au début de 2016 au nouveau comité de planification puis transmis pour approbation au comité de pilotage. Ces instances réexaminent annuellement le plan stratégique et l'adaptent si besoin est. Les détails relatifs à la planification, à la définition et à la mise en œuvre du plan stratégique figurent dans le manuel d'organisation de la cyberadministration suisse.

On trouvera ci-après les éléments (ch. 1.1) et le programme de mise en œuvre (ch. 1.2) du plan stratégique.

1.1 Éléments du plan stratégique

1.1.1 Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels découlent des objectifs stratégiques. Ces derniers sont définis pour une période de quatre ans par le comité de planification qui les révisé chaque année et les adapte si besoin est. Les objectifs opérationnels sont mesurables. Ils sont décrits au ch. 2.2, de même que les projets (ch. 2.3) et prestations (ch. 2.4) stratégiques de mise en œuvre.

1.1.2 Mesures et critères de mesure

Des mesures sont définies pour atteindre les objectifs opérationnels, et chacune d'entre elles est assortie de critères de mesure permettant d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs. Le plan stratégique est mis à jour dans le cadre de l'examen annuel de l'état d'avancement des objectifs opérationnels.

1.1.3 Projets stratégiques

Les projets sont réputés stratégiques principalement lorsqu'ils sont d'importance nationale et doivent être fortement coordonnés. Ils visent à mettre en place des prestations électroniques des autorités ou des infrastructures de cyberadministration pour lesquelles existe une forte demande de la part de la population, des milieux économiques et de l'administration.

Des mesures spécifiques sont soutenues dans le cadre des projets stratégiques en vue de l'atteinte des objectifs opérationnels. Leur mise en œuvre est pilotée par le biais de conventions de prestations. Dès lors, les projets stratégiques ne sont généralement que partiellement financés par le plan stratégique.

1.1.4 Prestations stratégiques

Les prestations sont réputées stratégiques lorsqu'elles correspondent à des tâches durables d'importance nationale et visent notamment l'extension des prestations électroniques de la Confédération, des cantons et des communes. Les prestations stratégiques font l'objet de conventions de prestations précisant les mesures et comportant un mandat de base. Le mandat de base est entièrement financé par le plan stratégique. Dans le cadre des prestations stratégiques, en sus du

mandat de base, des mesures spécifiques sont également mises en œuvre et soutenues en vue de l'atteinte des objectifs opérationnels.

1.1.5 Innovations

Sont réputés innovations des projets qui, par exemple, recourent à des technologies nouvelles ou encouragent les coopérations régionales. Le comité de planification définit les projets soutenus dans le cadre des innovations.

1.2 Mise en œuvre du plan stratégique

Le présent plan stratégique couvre les années 2016 à 2019. Il décrit les mesures qui seront appliquées jusqu'en 2019 en vue de l'atteinte des objectifs opérationnels. Ce plan est revu chaque année et adapté aux circonstances et aux ressources budgétaires disponibles. La planification globale couvre donc systématiquement une période quadriennale. La planification est continue. Les mesures définies sont mises en œuvre par les organisations responsables de projets et de prestations.

1.2.1 Organisations responsables de projets et de prestations

Le comité de pilotage désigne les organisations responsables de la mise en œuvre d'un projet ou d'une prestation stratégique en fonction de leur expertise. Les tâches et compétences des organisations responsables de projets et de prestations sont définies à l'art. 21 de la convention-cadre de droit public concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse (pour les années 2016 à 2019).

1.2.2 Planification continue et budgétisation

Dans le présent plan stratégique, le budget relatif à chaque projet ou prestation stratégique est précisé. Il inclut les ressources financières définies dans la convention de prestations pour la mise en œuvre des mesures durant l'année en cours (2016). Il précise par ailleurs les moyens prévus pour les trois années suivantes. Le ch. 2.6 présente une vue d'ensemble du budget pour les années 2016 à 2019 qui résume le coût de tous les projets et prestations stratégiques.

1.2.3 Processus d'élaboration et de mise en œuvre

Le plan stratégique est élaboré sur la base de la stratégie ou des quatre objectifs stratégiques. Au niveau de la mise en œuvre, on vise des objectifs mesurables dits opérationnels. Pour les atteindre, on planifie des mesures ou des livraisons. Dans le cadre des ressources budgétaires disponibles, on examine ces mesures puis on les classe par ordre de priorité. Celles qui ne peuvent trouver place dans le plan stratégique en cours pour des raisons financières ou autres sont inscrites par le comité de planification sur une liste d'attente dans le portefeuille des objectifs et mesures opérationnels. Les besoins de financement de ces mesures sont explicités.

Chaque convention de prestations précise des délais et des coûts pour la mise en œuvre des mesures prioritaires du plan stratégique. Ces mesures sont appliquées dans le cadre de projets et de prestations stratégiques. Le comité de planification peut également charger la direction opérationnelle d'appliquer des mesures isolées.

L'illustration ci-après montre l'articulation entre les niveaux stratégique et opérationnel, et entre la planification et la mise en œuvre.

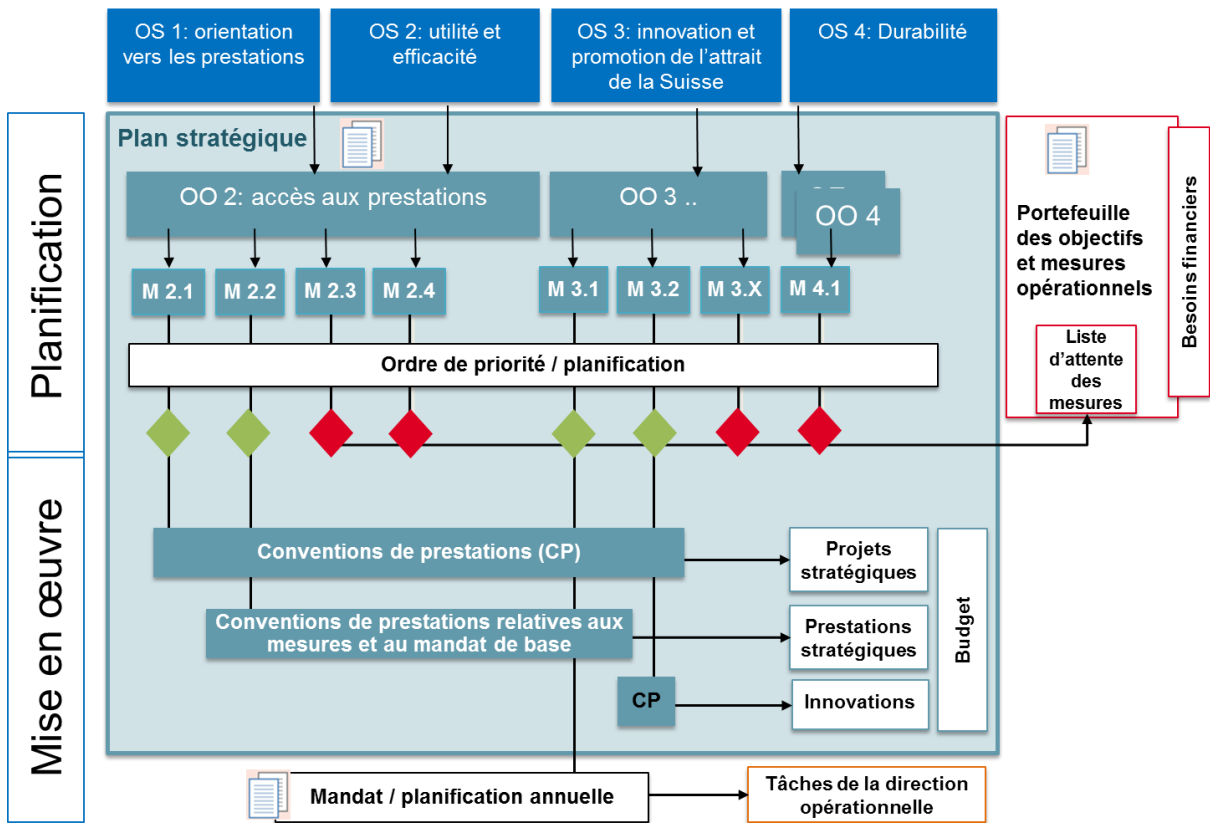


Illustration 1 : Elaboration du plan stratégique

1.3 Elaboration du présent plan stratégique

Le présent plan stratégique a été élaboré en 2015 parallèlement à la consultation sur la stratégie et la convention-cadre. La définition des objectifs et mesures opérationnels a associé l'équipe de projet élargie, composée de spécialistes en cyberadministration de tous les échelons de l'Etat fédéral, le conseil des experts de la cyberadministration suisse et le comité de pilotage. Les mesures, les délais de mise en œuvre et les besoins financiers ont été définis conjointement avec les organisations susceptibles d'assumer la responsabilité des projets et des prestations.

Le tableau ci-après décrit les étapes de l'élaboration du présent projet de plan stratégique pour les années 2016 à 2019.

Etapes	Description	Echéance
Développement de la stratégie suisse de cyberadministration	Adaptation des quatre objectifs stratégiques après consultation et approbation du comité de pilotage de la cyberadministration suisse	7.2015
Elaboration des objectifs opérationnels et classement par ordre de priorité	Développement des objectifs opérationnels sur la base des objectifs stratégiques, définition de mesures et de critères de mesure, première estimation des coûts et des budgets en collaboration avec les responsables de projets et de prestations, classement par ordre de priorité par le comité de pilotage de la cyberadministration suisse	4.2015 à 7.2015
Projets et prestations stratégiques	Définition des projets et prestations stratégiques	6.2015 à 7.2015
Projet de plan stratégique	Consolidation de tous les résultats dans le projet de plan stratégique, validation par les organisations responsables de projets et de prestations, prise de connaissance par le comité de pilotage	7.2015 à 8.2015
Finalisation du plan stratégique et des conventions de prestations	Définition des modalités de mise en œuvre dans le cadre des conventions de prestations avec les organisations responsables de projets et de prestations, inscription dans le plan stratégique des modifications en découlant	8.2015 à 12.2015
Approbation du plan stratégique	Supervision finale et approbation du plan stratégique par le comité de planification et par le comité de pilotage	1.2016

2 Plan stratégique 2016-2019

2.1 Stratégie au niveau opérationnel

Les objectifs stratégiques (OS) visent l'atteinte des objectifs décrits dans l'idée directrice de la stratégie suisse de cyberadministration. Ils déterminent les axes stratégiques de la modernisation et du développement ultérieur de l'administration grâce à la cyberadministration.

Déoulant des quatre objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels (OO) sont poursuivis pendant la période allant jusqu'à 2019. Leur liste n'est pas exhaustive car les objectifs opérationnels servent plusieurs objectifs stratégiques. Une vue d'ensemble figure dans le tableau ci-après.

1 Orientation vers les prestations

- L'accès sûr aux prestations électroniques doit être simplifié grâce à la création d'une Fédération suisse d'identités et à la définition d'une procédure uniforme d'enregistrement (→ OO1).
- Les autorités offrent à la population et aux milieux économiques, en fonction de leurs besoins, des informations et l'accès aux prestations. Elles développent cette offre de manière adéquate (→ OO2).
- La fourniture de prestations des autorités sans changement de support devient possible grâce à la signature numérique et à la validation des signatures (→ OO 6).

2 Utilité et efficacité

- Des prestations des autorités importantes pour la population sont fournies électroniquement sans changement de support, à tous les échelons institutionnels. D'ici à 2019, la population doit pouvoir annoncer les changements d'adresse (→ OO8) et voter (→ OO9) par voie électronique dans toute la Suisse.
- Les milieux économiques peuvent effectuer par voie électronique leurs transactions avec les autorités, notamment en ce qui concerne les affaires récurrentes telles que les décomptes de la TVA (→ OO10).
- L'échange électronique de données entre autorités se fonde sur un identifiant personnel univoque valable dans tous les domaines (→ OO7).

3 Innovation et promotion de l'attrait de la Suisse

- La Suisse dispose d'un programme fiable de mise en œuvre d'une identité durable dans l'«espace virtuel» et ouvre ainsi des perspectives à long terme pour l'économie et la société numérique (→ OO5).

4 Durabilité

- La Confédération et les cantons créent les conditions permettant l'organisation, le financement et l'exploitation de prestations transversales, d'infrastructures de base et d'autres prestations (art. 9 de la convention-cadre), et étudient la mise en place d'une organisation d'exploitation nationale (→ OO4).
- Les normes pertinentes sont mises à jour de manière à garantir durablement le développement et l'extension des projets et prestations stratégiques (→ OO3).

Le tableau ci-après récapitule tous les objectifs opérationnels en précisant à quels objectifs stratégiques ils sont rattachés.

Objectifs opérationnels	Objectifs stratégiques			
	Orientation vers les prestations	Utilité et efficacité	Innovation et promotion l'attrait de la Suisse	Durabilité
1. La procédure d'enregistrement uniforme pour des prestations de cyberadministration est possible sur les portails des divers échelons fédéraux.	x		x	
2. Les dix prestations électroniques des autorités les plus demandées par la population et les milieux économiques sont intégrées aux portails nationaux de cyberadministration d'ici à la fin de 2019.	x	x		x
3. Les normes principales en matière de cyberadministration sont identifiées, élaborées et mises à jour en permanence.		x	x	x
4. Une organisation commune est mise en place d'ici à 2018 pour l'acquisition, l'exploitation et la maintenance de solutions communes de cyberadministration.		x		x
5. Une identité électronique (e-ID) valable en Suisse et à l'étranger est créée d'ici à 2019.	x		x	
6. Les champs d'application de la signature numérique sont définis d'ici à 2017.	x	x		
7. L'attribution des données à une personne déterminée dans l'échange électronique entre systèmes d'information est garantie d'ici à 2019.		x	x	
8. L'annonce des changements de domicile (départ et arrivée) est possible dans toute la Suisse, sans changement de support d'ici à 2019.	x	x	x	
9. La Confédération et les cantons poursuivent les travaux d'extension du vote électronique à de nouveaux groupes d'électeurs. L'objectif est que deux tiers des cantons proposent le vote électronique d'ici 2019.	x	x	x	
10. Le décompte de la TVA est possible sans changement de support d'ici à 2019.		x	x	

Tableau 1: Rattachement des objectifs opérationnels aux objectifs stratégiques

2.2 Objectifs opérationnels

N°	Objectif opérationnel	Projets et prestations de mise en œuvre
1	<p>La procédure d'enregistrement uniforme pour des prestations de cyberadministration est possible d'ici à 2019 sur les portails à divers échelons fédéraux.</p> <p>Dans la structure étatique fédéraliste de la Suisse, les diverses autorités offrent majoritairement leurs services sur leurs propres portails. Pour simplifier et rendre plus conviviales les transactions avec les autorités, on s'efforce de permettre aux utilisateurs de s'enregistrer par une procédure uniforme auprès des portails des diverses autorités. Ces dernières sont ainsi dispensées de coûteux processus d'enregistrement, et les utilisateurs ne sont plus contraints de gérer un grand nombre de comptes et de mots de passe.</p> <p>La mise en place d'une Fédération suisse d'identités et d'une procédure d'enregistrement uniforme simplifie l'accès sûr à des prestations électroniques. A l'avenir, les utilisateurs doivent pouvoir se connecter aux portails de la Confédération, des cantons et des communes par une procédure d'enregistrement uniforme.</p>	<p>ProS1 Fédération suisse d'identités (FSI)</p>
2	<p>Les dix prestations électroniques des autorités les plus demandées par la population et les milieux économiques sont intégrées aux portails nationaux de cyberadministration d'ici à la fin de 2019.</p> <p>La population suisse, les Suisses de l'étranger et les personnes intéressées à l'étranger doivent avoir accès aux informations sur les activités de l'administration et aux prestations électroniques des autorités de tous les échelons de l'Etat de manière simple et sans connaissance de la répartition des compétences entre les autorités. Il faut pour cela des portails qui mènent les utilisateurs de façon intuitive, compréhensible, en plusieurs langues et sans entrave à la prestation de l'autorité et qui les assistent dans leurs démarches administratives. Par la mise à disposition d'informations, le nombre des demandes concernant les démarches peut être réduit auprès des services de la Confédération, des cantons et des communes. L'infrastructure d'accès comportera des interfaces adéquates permettant une utilisation multiple des solutions et des économies de coûts.</p>	<p>PreS1 Accès aux prestations PreS2 Mise en place d'un guichet unique</p>
3	<p>Les normes principales en matière de cyberadministration sont identifiées, élaborées et mises à jour en permanence.</p> <p>Dans le cadre d'une prestation stratégique, il faut assurer les travaux nécessaires à la normalisation dans le contexte de la mise en œuvre du plan stratégique. On peut ainsi réduire les charges des autorités d'exécution. La normalisation permet également l'utilisation multiple de solutions de cyberadministration.</p>	<p>PreS2 Normalisation</p>

N°	Objectif opérationnel	Projets et prestations de mise en œuvre
4	<p>Une organisation commune est mise en place d'ici à 2018 pour l'acquisition, l'exploitation et la maintenance de solutions communes de cyberadministration.</p> <p>La coopération opérationnelle en matière informatique dans le domaine de la cyberadministration nécessite une organisation conjointe de la Confédération et des cantons qui, au-delà des échelons du fédéralisme, se présente comme une structure organisationnelle et un prestataire de services de l'administration. La mise sur pied d'une organisation assumant avec compétence des tâches opérationnelles et organisationnelles favorise la durabilité. Les collaborations s'établiront et s'organiseront plus rapidement. On pourra s'épargner des coûts additionnels inutiles engendrés par des développements parallèles, de sorte que la cyberadministration progressera dans l'ensemble plus uniformément et plus rapidement. Pour ce faire, les compétences techniques dans le développement de projets informatiques transversaux doivent être regroupées et facilement accessibles, et les mécanismes de financement doivent créer une base solide pour le développement de solutions communes.</p>	ProS5 Mise en place d'e-Opérations Suisse
5	<p>Une identité électronique (e-ID) valable en Suisse et à l'étranger est créée d'ici à 2019.</p> <p>Dans les démarches officielles, diverses méthodes d'identification et d'authentification ont cours aujourd'hui (authentification par SMS ou courriel au moyen d'un mot de passe personnel, authentification par certificats, etc.). Les utilisateurs de services de cyberadministration doivent par conséquent gérer plusieurs mots de passe et données d'authentification.</p> <p>Une identité électronique forte et uniforme, reconnue sans restriction en Suisse et à l'étranger pour les transactions électroniques tant des particuliers que des autorités, permet à ces dernières de fournir des prestations électroniques de manière conviviale tout en garantissant une haute sécurité dans l'échange des données. La diffusion de l'identité électronique sera particulièrement encouragée dans le cadre du plan stratégique.</p>	ProS3 e-ID Suisse

N°	Objectif opérationnel	Projets et prestations de mise en œuvre
6	<p>Les champs d'application de la signature numérique sont définis d'ici à 2017.</p> <p>A l'heure actuelle, une signature est souvent nécessaire pour la conclusion d'une transaction avec les autorités. Une forte identité électronique permet d'identifier sans ambiguïté une personne dans le cadre des démarches officielles. Dans le cadre des transactions électroniques, pour optimiser et simplifier les processus des autorités, cette authentification électronique univoque peut remplacer la signature pour autant que les dispositions légales l'autorisent. La signature personnelle reste nécessaire pour une transaction officielle ne nécessitant aucun enregistrement ni authentification. Les divers cas de figure doivent être analysés en vue de l'identification des champs d'application d'une signature numérique. L'objectif est de garantir le déroulement d'une transaction officielle, du début à la fin, sans changement de support et de renforcer le caractère de service des prestations de cyberadministration.</p>	<p>ProS4 Validation de documents électroniques</p>
7	<p>L'attribution des données à une personne déterminée dans l'échange électronique entre systèmes d'information est garantie d'ici à 2019.</p> <p>La fourniture électronique de prestations de l'administration exige l'attribution univoque d'une personne à son dossier. Les autorités s'en assurent par des mécanismes d'identification et d'authentification, de même que par des numéros complémentaires. Les trois échelons de l'Etat et les divers services spécialisés utilisent aujourd'hui toute une série de numéros différents. Un identifiant personnel univoque utilisable dans tous les domaines spécialisés et à tous les échelons de l'Etat permet une réduction significative de la charge administrative que constitue la procédure d'attribution de ces numéros. Un identifiant personnel de cette nature n'a pas encore vu le jour bien que l'on en ressente fortement le besoin. En l'introduisant, l'administration pourra optimiser ses processus et réduire ses charges.</p>	<p>PreS3 Coordination technique entre les collectivités publiques</p>
8	<p>L'annonce des changements de domicile (départ et arrivée) est possible dans toute la Suisse d'ici à 2019, sans changement de support.</p> <p>Selon des études, l'annonce du départ et de l'arrivée dans une commune est l'une des prestations électroniques des autorités les plus demandées par la population. L'introduction de cette prestation dans toute la Suisse permet tant à l'administration qu'à la population de gagner en efficacité et renforcera l'attrait de l'espace de vie suisse. A partir de 2016, la généralisation en Suisse de la possibilité d'annoncer les déménagements par voie électronique exigera notamment des interventions sur les points suivants : accompagnement de la mise en œuvre du projet dans les communes et les cantons, garantie de l'exploitation de la solution e-Déménagement Suisse et suppression d'obstacles juridiques.</p>	<p>ProS6 e-Déménagement</p>

N°	Objectif opérationnel	Projets et prestations de mise en œuvre
9	<p>La Confédération et les cantons poursuivent les travaux d'extension du vote électronique à de nouveaux groupes d'électeurs. L'objectif est que deux tiers des cantons proposent le vote électronique d'ici 2019. Selon des études, le vote électronique lors des votations et élections est l'une des prestations électroniques des autorités les plus demandées par la population. A l'heure actuelle, quatorze cantons ont une expérience dans le domaine du vote électronique. Dans douze de ces cantons, cette expérience concerne les Suisses de l'étranger disposant du droit de vote. Les cantons de Genève et de Neuchâtel offrent à une partie de l'électorat domicilié dans le canton la possibilité de voter par voie électronique. L'objectif de la Confédération et des cantons est de généraliser le vote électronique à tous les électeurs.</p>	<p>ProS7 Vote électronique</p>
10	<p>Le décompte de la TVA est possible sans changement de support d'ici à 2019. Selon des études, les représentants des entreprises souhaitent fréquemment pouvoir décompter la TVA par voie électronique. Les entreprises soumises à la TVA doivent avoir la possibilité de transmettre les décomptes réguliers de la TVA par voie électronique. La procédure est conviviale et plus simple que le remplissage des formulaires papier nécessaires. Les entreprises verront leurs charges administratives considérablement réduites.</p>	<p>ProS8 e-TVA</p>

2.3 Projets stratégiques (ProS)

2.3.1 ProS1 Fédération suisse d'identités (FSI)

Objectif

Des services d'identification attribuent des identifiants univoques et transmissibles par voie électronique aux partenaires (qui peuvent être des ordinateurs si nécessaire) participant à la correspondance électronique avec les autorités. Ces identifiants permettent aux partenaires de reconnaître de manière fiable avec qui ils communiquent. Des services d'habilitation définissent les droits conférés aux partenaires identifiés et veillent à ce que, dans les échanges avec les autorités, des données ne puissent être consultées et des prestations obtenues que moyennant autorisation. Dans un premier temps, il s'agira de créer les conditions permettant à la Confédération, aux cantons et aux communes de mettre sur pied des services transversaux de gestion des identités et des autorisations (IAM).

Organisation responsable du projet

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Secteur Politique PME

Mesures soutenues (état 2016)

Le plan stratégique soutient les mesures suivantes :

N°	OO	Mesure / livraison	Délai
ProS1.1	1	Les normes IAM pertinentes d'eCH sont identifiées, vérifiées dans le cadre de la phase d'exploitation pilote et le cas échéant revues.	31.12.2019
ProS1.2	1	La mise en place d'une organisation de maintenance et d'assistance est garantie par contrat.	31.12.2019
ProS1.3	1	Les principaux fournisseurs d'identités et autorités d'attribution sont identifiés et intégrés à la Fédération suisse d'identités.	31.12.2019

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Livraison / mesure	2016	2017	2018	2019	Total
ProS1.1	100	100	50	50	300
ProS1.2	50	50	50	50	200
ProS1.3			50	50	100
Total	150	150	150	150	600

2.3.2 ProS2 Mise en place d'un guichet unique pour les entreprises

Objectif

Les portails électroniques de cyberadministration tels que StartBiz permettent aux entreprises de réutiliser les mêmes données pour l'enregistrement auprès du registre du commerce, de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'AVS et de l'assurance-accidents. Le but du projet est une extension progressive de StartBiz vers un guichet unique simple et intuitif, autorisant la fourniture de prestations électroniques des autorités fédérales et cantonales sans changement de support.

Organisation responsable du projet

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Secteur Politique PME

Mesures soutenues (état 2016)

Le plan stratégique soutient les mesures suivantes :

N°	OO	Mesure / livraison	Délai
ProS2.1	2	Le programme «Accès électronique du public aux prestations des autorités suisses en Suisse et à l'étranger» est élaboré en association avec les acteurs concernés*.	31.12.2017
ProS2.2	2	Les prestations des autorités en matière d'autorisations de séjour et de travail peuvent être fournies dans toute la Suisse par voie électronique sans changement de support et sont accessibles par le guichet unique.	31.12.2019

* Sous la direction de la Chancellerie fédérale dans le cadre de la PreS1.

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Livraison / mesure	2016	2017	2018	2019	Total
ProS2.1	50	50			100
ProS2.2		200	200	200	600
Total	50	250	200	200	700

2.3.3 ProS3 Création d'une identité électronique (e-ID) valable en Suisse et à l'étranger

Objectif

Création et introduction d'une identité électronique unique, qui soit reconnue sans restriction tant en Suisse que dans l'espace de l'UE pour les relations commerciales électroniques des personnes physiques et morales ainsi que des autorités.

Organisation responsable du projet

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la police fedpol
Interlocuteur : Markus Waldner

Mesures soutenues (état 2016)

Le plan stratégique soutient les mesures suivantes :

N°	OO	Mesure / livraison	Délai
ProS3.1	5	Création d'un cadre juridique pour les systèmes e-ID reconnus par l'Etat, qui doivent être compatibles avec les systèmes européens et acceptés par tous les portails de la Confédération exigeant une authentification.	31.1.2017
ProS3.2	5	Création d'un cadre normatif pour les systèmes e-ID reconnus par l'Etat, cadre qui garantit une interopérabilité totale et est compatible avec la réglementation européenne.	31.12.2018
ProS3.3	5	Contribution à la communication et au marketing grâce au développement d'un exemple et à l'élaboration de recommandations (bonnes pratiques) pour les systèmes e-ID reconnus par l'Etat.	31.12.2017

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Livraison / mesure	2016	2017	2018	2019	Total
ProS3.1	20				20
ProS3.2			50		50
ProS3.3	100	50			150
Total	120	50	50		220

2.3.4 ProS4 Validation des documents électroniques

Objectif

Les possibilités existantes de signer électroniquement des documents officiels pour les processus G2C, G2B et G2G doivent être complétées d'une validation des signatures. L'Office fédéral de la justice (OFJ) a créé en 2013 un instrument interne de validation des signatures, que le canton de Zoug voudrait utiliser pour les transactions cantonales. A cette fin, un projet pilote sera mené qui devrait être suivi d'une extension à d'autres cantons et communes.

Organisation responsable du projet

Département fédéral des finances DFF
Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC
Interlocuteur : Jörg Böhlen

Mesures soutenues (état 2016)

Le plan stratégique soutient les mesures suivantes :

N°	OO	Mesure / livraison	Délai
ProS4.1	6	Mise en œuvre d'un projet pilote de validation de la signature de documents officiels du canton de Zoug, et examen de documents choisis de ce canton en lien avec la solution en vigueur à la Confédération.	31.12.2016
ProS4.2	6	L'aspect «validation pour les autorités» est finalisé et la diffusion dans les administrations cantonales (et communales) est encouragée d'ici à la fin de 2017.	31.12.2017

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Livraison / mesure	2016	2017	2018	2019	Total
ProS4.1	210				210
ProS4.2		150			150
Total	210	150			360

2.3.5 ProS5 Mise en place d'e-Opérations Suisse

Objectif

En vertu de l'art. 9 de la convention-cadre, la Confédération et les cantons créent les conditions nécessaires pour assurer l'organisation, le financement et l'exploitation de projets de cyberadministration communs, par exemple de prestations transversales, d'infrastructures de base et d'autres prestations.

Le projet stratégique e-Opérations crée les conditions nécessaires à une organisation commune de la Confédération, des cantons et des communes qui, au-delà des échelons de l'Etat fédéral, se présentera comme une structure organisationnelle et un fournisseur de prestations compétent pour le développement de la coopération de l'administration en matière d'informatique.

Organisation responsable du projet

Conférence suisse sur l'informatique (CSI)

Interlocuteur: Urs Jermann

Mesures soutenues (état 2016)

Le plan stratégique soutient les mesures suivantes :

N°	OO	Mesure / livraison	Délai
ProS5.1	4	Direction du projet et infrastructure	30.9.2017
ProS5.2	4	Lancement et évaluation du projet pilote incluant deux services	31.7.2017
ProS5.3	4	Soutien à la mise en place de la structure, de la communication et des acquisitions. Elaboration de la convention de fondation et des bases de la création formelle.	31.12.2017

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Livraison / mesure	2016	2017	2018	2019	Total
ProS5.1	230	230			460
ProS5.2	200	200			400
ProS5.3	100	100			200
Total	530	530			1060

2.3.6 ProS6 E-Déménagement Suisse

Objectif

Les utilisateurs ne peuvent encore mener le processus électronique de déménagement dans son intégralité. D'ici à la fin de 2015, les conditions techniques et les normes seront vraisemblablement testées dans le cadre de projets pilotes menés par divers cantons et communes. A partir de 2016, il s'agira d'intervenir sur les points suivants en vue d'une généralisation de l'annonce de déménagements par voie électronique dans toute la Suisse : accompagnement de la mise en œuvre du projet dans les communes et les cantons, garantie de l'exploitation de la solution e-Déménagement Suisse et suppression d'obstacles juridiques.

Organisation responsable du projet

Association suisse des services des habitants ASSH

Interlocuteur : Matthias Beuttenmüller

Mesures soutenues (état 2016)

Le plan stratégique soutient les mesures suivantes :

N°	OO	Mesure / livraison	Délai
ProS6.1	8	Garantie de la coordination et de la direction de projet en vue du développement continu du projet et de la diffusion d'e-Déménagement Suisse sur mandat de la structure porteuse	31.12.2018
ProS6.2	8	Elaboration et distribution d'un guide relatif à l'introduction de l'e-Déménagement dans les communes	31.12.2016
ProS6.3	8	Création de bases de communication appropriées pour l'encouragement du recours à l'e-Déménagement par la population	31.12.2017
ProS6.4	8	Mise en application de l'annonce facultative des changements d'adresse à des tiers	31.12.2017
ProS6.5	8	Accès de la population à l'e-Déménagement en tant que prestation du portail ch.ch	31.12.2018

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Livraison / mesure	2016	2017	2018	2019	Total
ProS6.1	140	140	140		420
ProS6.2	20				20
ProS6.3	20	30			50
ProS6.4	10	20			30
ProS6.5		30	50		80
Total	190	220	190		600

2.3.7 ProS7 Vote électronique

Objectif

Le but de la Confédération et des cantons est la généralisation du vote électronique à tous les électeurs. En 2013, le Conseil fédéral a formulé dans son troisième rapport sur le vote électronique la stratégie relative à son introduction ou à son extension et défini de nouvelles exigences de sécurité. Les bases légales ont été adaptées en conséquence. Les cantons ne pourront solliciter du Conseil fédéral un élargissement de l'électorat autorisé que lorsque les nouvelles exigences de sécurité seront respectées. En 2017 ou 2018, la phase pilote qui a débuté en 2012 sera évaluée et fera l'objet d'un nouveau rapport, qui analysera notamment les expériences menées dans le respect des nouvelles conditions de test. Si ces résultats se révèlent positifs, le vote électronique pourrait devenir la procédure ordinaire. Les cantons resteraient libre d'offrir ou non la possibilité de voter par voie électronique. Au niveau de la Confédération, le statut de procédure électorale ordinaire nécessiterait une adaptation des bases légales, notamment de la loi fédérale sur les droits politiques. Cette révision est sujette au référendum.

Organisation responsable du projet

Chancellerie fédérale ChF
Section des droits politiques
Interlocuteur : Geo Taglioni

Mesures soutenues (état 2016)

Le plan stratégique soutient les mesures suivantes :

N°	OO	Mesure / livraison	Déla
ProS7.1	9	Soutien à la mise en œuvre des exigences de sécurité et à la certification des systèmes dans la perspective de l'élargissement de l'électorat autorisé	31.12.2019
ProS7.2	9	Soutien au renforcement de la confiance par rapport au vote électronique	31.12.2019
ProS7.3	9	Evaluation de la phase pilote 2012-2017, notamment du respect des nouvelles exigences de sécurité	31.12.2017

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Livraison / mesure	2016	2017	2018	2019	Total
ProS7.1	100	100	100	100	400
ProS7.2	50	50	50	50	200
ProS7.3		100			100
Total	150	250	150	150	700

2.3.8 ProS8 E-TVA

Objectif

Les entreprises assujetties à la TVA ont la possibilité de transmettre par voie électronique les décomptes périodiques de la TVA. Il est plus simple de suivre cette procédure conviviale que de remplir les formulaires nécessaires sur papier. Les charges des entreprises se réduisent considérablement.

Organisation responsable du projet

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des contributions AFC
Division principale TVA / Division informatique
Interlocuteur : Rudolf Wachter

Mesures soutenues (état 2016)

Le plan stratégique soutient les mesures suivantes :

N°	OO	Mesure / livraison	Délai
ProS8.1	10	Spécification des données TVA à fournir de manière à permettre aux concepteurs de PGI d'élaborer une présentation conforme des données après la mise en œuvre des étapes suivantes de réalisation	30.6.2017
ProS8.2	10	Extension du portail existant AFC Suisse Tax par une fonctionnalité permettant la transmission au format XML des données des décomptes générés par les PGI des clients	31.12.2017
ProS8.3	10	Création d'une interface pour la transmission de machine à machine des données des décomptes	31.12.2019

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Livraison / mesure	2016	2017	2018	2019	Total
ProS8.1	120	80			200
ProS8.2		100			100
ProS8.3			200	200	400
Total	120	180	200	200	700

2.4 Prestations stratégiques (PreS)

2.4.1 PreS1 Accès de la population aux prestations électroniques des autorités

Description

L'accès aux prestations électroniques des autorités sera facilité et développé au profit des groupes cibles. Pour ce faire, la Confédération, les cantons et les communes doivent partager une vision commune de la manière de concevoir l'accès aux prestations électroniques des autorités et des portails de cyberadministration y afférant.

Organisation responsable de la prestation

Chancellerie fédérale ChF

Section communication

Interlocuteur : André Do Canto

Mandat de base

Un portail de référence assure à la population, en Suisse et à l'étranger, un accès convivial aux prestations électroniques des autorités et aux informations actuelles. La Chancellerie fédérale exploite à cette fin le portail des autorités suisses et le développe en permanence compte tenu des ressources disponibles.

Mesures spécifiques soutenues (état 2016)

N°	OO	Mesure / livraison	Délai
Pres1.1	2	Définition de la contribution de ch.ch au programme «Accès électronique du public aux prestations des autorités suisses en Suisse et à l'étranger» en association avec les acteurs concernés*	31.12.2016
Pres1.2	2	Elaboration ou révision des normes eCH, bonnes pratiques, solutions-types et moyens auxiliaires pertinents pour l'accès aux prestations électroniques des autorités	31.12.2017
Pres1.3	2	Elaboration, d'ici à la fin de 2017 et sur la base du programme d'accès, de stratégies de produits pour le portail des autorités suisses ch.ch et le guichet unique du SECO (contribution ch.ch)*	30.6.2018
Pres1.4	2	Introduction d'une identité visuelle uniformisée pour les portails nationaux de cyberadministration	31.12.2017
Pres1.5	2	Intégration au portail ch.ch des prestations des autorités les plus demandées par la population	31.12.2019

* Collaboration entre le SECO (prestations des autorités concernant les entreprises) et la ChF (prestations des autorités concernant la population)

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Rubrique	2016	2017	2018	2019	Total
Pres1.Mandat de base	800	800	800	800	3200
Pres1.1	100				100
Pres1.2		50			50
Pres1.3		50	20		70
Pres1.4		20			20

Rubrique	2016	2017	2018	2019	Total
Pres1.5		30	180	200	410
Total	900	950	1000	1000	3850

2.4.2 PreS2 Normalisation

Description

En vertu de l'art. 4 de la convention-cadre concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse, les collectivités publiques se fondent sur des normes internationales ou nationales lorsqu'elles élaborent des prestations de cyberadministration. Par normes nationales, on entend en principe celles de l'association eCH. En règle générale, les collectivités publiques déclarent ces normes contraignantes. Cela vaut notamment pour les acquisitions et le développement de solutions.

Depuis sa création en 2002, l'association suisse de normalisation eCH a élaboré et approuvé pas loin de 200 normes en matière de cyberadministration. Les travaux d'eCH sont soutenus par la Confédération, des cantons, des communes et des entreprises. Les normes pertinentes pour le plan stratégique sont suivies et actualisées en permanence dans le cadre d'une prestation stratégique.

Organisation responsable de la prestation

Association eCH, secrétariat
Interlocuteur : Hans Rudolf Sprenger

Mandat de base

Suivi, développement et publication des normes pertinentes d'eCH et entretien du réseau y afférent. Les besoins de mise à jour sont recensés semestriellement. Les normes sont actualisées en temps utile (en fonction des nécessités).

Mesures spécifiques soutenues (état 2016)

N°	OO	Mesure / livraison	Délai
Pres2.1	3	Programme de mise à jour et identification des normes pertinentes	30.6.2016
Pres2.2	3	Introduction des normes eCH auprès des services demandeurs, des services d'achat et des fournisseurs	31.12.2019

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Rubrique	2016	2017	2018	2019	Total
Pres2.Mandat de base	75	75	75	75	300
Pres2.1	50				50
Pres2.2		50	50	50	150
Total	125	125	125	125	500

2.4.3 PreS3 Coordination technique entre les collectivités publiques

Description

En vertu de l'art. 5 de la convention-cadre concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse, la Conférence suisse sur l'informatique (CSI) met à disposition les entités appropriées, telles que des groupes spécialisés, pour servir de plateformes afin d'assurer la coordination technique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Les collectivités publiques tiennent compte des recommandations de la CSI concernant la collaboration technique.

Organisation responsable de la prestation

Conférence suisse sur l'informatique CSI

Interlocuteur : Urs Jermann

Mandat de base

Par consultation périodique de la direction opérationnelle de la cyberadministration suisse, la CSI planifie, coordonne et évalue l'atteinte des objectifs opérationnels au sein des collectivités publiques, et elle fournit des prestations en ce sens dans le cadre des groupes de travail et des services spécialisés dans la mesure de ses ressources. Elle élabore des recommandations ou des solutions-types dans le domaine technique et en matière de sécurité et d'achats, et les met à la disposition des collectivités publiques.

Mesures spécifiques soutenues (état 2016)

N°	OO	Mesure / livraison	Délai
Pres3.1	3	Mise à jour par eCH des normes eCH pertinentes pour les prestations des autorités aux trois niveaux de l'Etat fédéral et développement des normes en question	31.12.2019
Pres3.2	7	Identification des domaines spécialisés susceptibles de tirer grand profit de l'introduction de l'identifiant personnel univoque transversal	31.12.2019

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Rubrique	2016	2017	2018	2019	Total
Pres3.Mandat de base	150	150	150	150	600
Pres3.1	50	50	50	50	200
Pres3.2	50	50	50	50	200
Total	250	250	250	250	1000

2.5 Innovations

Conformément à l'objectif stratégique qui vise à promouvoir l'innovation et l'attrait de la Suisse, une petite partie des ressources inscrites au budget du plan stratégique est réservée à la mise au point de systèmes innovants. Ceux-ci peuvent montrer la voie à suivre et être ensuite repris ou appliqués par d'autres projets. Du budget du plan stratégique, 5 % sont réservés à l'encouragement des innovations.

Innovations soutenues (état 2016)

[Aucun projet d'innovation n'est encore défini. L'appel d'offres sera lancé en 2016].

Budget 2016-2019 (en milliers de francs)

Innovation	2016	2017	2018	2019	Total
Réservé	200	200	200	200	800
Total	200	200	200	200	800

2.6 Vue d'ensemble du budget 2016-2019

Rubrique	Accordé	Planifié			Montant
	2016	2017	2018	2019	
Projets stratégiques (ProS)					
ProS1 : Fédération suisse d'identités (FSI)	150	150	150	150	600
ProS2 : guichet unique	50	250	200	200	700
ProS3 : e-ID Suisse	120	50	50		220
ProS4 : validation de documents électroniques	210	150			360
ProS5 : e-Opérations Suisse	530	530			1060
ProS6 : e-Déménagement	190	220	190		600
ProS7 : vote électronique	150	250	150	150	700
ProS8 : e-TVA	120	180	200	200	700
Total ProS	1520	1780	940	700	4940
Prestations stratégiques (PreS)					
PreS1 : accès de la population aux prestations	900	950	1000	1000	1850
PreS2 : normalisation	125	125	125	125	500
PreS3 : coordination technique entre les collectivités publiques	250	250	250	250	1000
Total PreS	1275	1325	375	375	3350
Innovation (IN)					
Total IN	200	200	200	200	800
Total ressources réservées	2995	3305	1515	1275	9090
Non encore attribuées	1005	695	2485	2725	6910
Total plan stratégique	4000	4000	4000	4000	16000
Personnel et tâches direction opérationnelle cyberadministration Suisse	1000	1000	1000	1000	4000
Dépenses totales cyberadministration Suisse	5000	5000	5000	5000	20000